

# BUDGET PREVISIONNEL <sup>1</sup>

DEPENSES <sup>2</sup>		RECETTES	
Frais de location <sup>(a)</sup>	588.00€	Autofinancement	400.00 €
Frais de transport <sup>(b)</sup>		Participation des personnes <sup>(d)</sup>	
		1€ x 80	2400.00 €
Boissons et alimentation			
Eaux	405.00 €		
boucher	2000.00€	Autres financements	
Alimentations diverses	1000.00€		
Achat de fournitures <sup>(c)</sup>			
Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	1393.00€
Taxes (SACEM)			
Divers			
Bouteille de gaz x4	200.00€		
Valorisation du bénévolat		Don des bénévoles	
<b>Sous-total des dépenses engagées</b>	*****		
Financement d'un autre projet <sup>(e)</sup>			
<b>Total</b>	<b>4193.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>4193.00 €</b>

<sup>1</sup> **Ne pas inscrire les centimes**

<sup>2</sup> **Joindre impérativement les devis**

<sup>(a)</sup> Si le local d'une association est utilisé, assurez-vous que celle-ci est protégée pour accueillir votre événement.

<sup>(b)</sup> Pour les voyages collectifs, le Règlement intérieur indique les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement ;
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents) ;
- être couverts par une assurance ;
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle.

<sup>(c)</sup> Ce poste exclu les investissements matériels ; seuls les consommables et petits matériels servant à organiser l'action (papier, colle, etc.) sont pris en compte.

<sup>(d)</sup> La contribution financière ou matérielle des participants bénéficiaires du projet est indispensable. Cette participation doit représenter au moins 10 % du montant de l'aide demandée au PIC.

<sup>(e)</sup> Si des bénéfices générés par l'action sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il est impératif d'en indiquer le montant.

**SIGNATURES DES PORTEURS DU PROJET**      Fait à : Roubaix Date : 18 02 2025